



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

Réunion par courriel février 2015

Présents : P. HAMON, C-E. LARRIBE, F. RAMARD, A. LETO, S. JESUS, D. QUINTIN,

Excusé :

Absent :

Rédige : S. PERSAN

I- CHAMPIONNATS SENIORS

1. Dossier étranger

- **RFAA029 LANESTER FL / IMPULSION CLOHARSIENNE** du 17/01/15 :

DE LAMOTTE Mercedes (n°2093047), joueuse dominicaine du club de Lanester FL a joué sans que son dossier étranger ne soit validé.

Le club de Lanester FL ayant fait un renouvellement, ils n'ont pas prêter attention à l'alerte sur le site (panneau de signalisation demandant de transmettre le dossier à la FFVB. Tant que le dossier n'est pas clos, elle ne peut pas jouer. Le dossier est en cours de création

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe de Lanester FL:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

- **RFAA033 LANESTER FL / CESSON ST BRIEUC** du 24/01/15 :

DE LAMOTTE Mercedes (n°2093047), joueuse dominicaine du club de Lanester FL a joué sans que son dossier étranger ne soit validé.

Le club de Lanester FL ayant fait un renouvellement, ils n'ont pas prêter attention à l'alerte sur le site (panneau de signalisation demandant de transmettre le dossier à la FFVB. Tant que le dossier n'est pas clos, elle ne peut pas jouer. Le dossier est en cours de création

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

L'équipe de Lanester FL:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

2. Dossier mutation départementale

- **RFAA035 QUIMPER VOLLEY 29 / LEFF** du 24/01/15 :

LUCAS Camille (n°1633850), du club du LEFF a joué avec une licence mutation départementale

En effet la demande de licence a été faite après le 31/12/2014 minuit et en application de l'article V.1.3.2.1. du R.G.E.R. cette mutation régionale devient départementale.

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du LEFF:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

- **RFCA036 RENNES EC / BRUZ JA** du 24/01/15 :

SANCHEZ Maria José (n°1995369), du club du RENNES EC a joué avec une licence mutation départementale et dont la DHO, 27/01/2015 est postérieure à la date du match.

En effet la demande de licence a été faite après le 31/12/2014 minuit et en application de l'article V.1.3.2.1. du R.G.E.R. cette mutation régionale devient départementale.

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du RENNES EC:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

3. Double surclassement

- RMBR081 LE RHEU / RENNES JA du 24/01/2015 :

SOYER Alexandre (n°1942127), joueur M17 du club de RENNES JA, a joué sans la mention « double surclassement » notée sur sa licence.

Equipe constituée de 8 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe de RENNES JA :

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

4. Triple surclassement

Un mail a été transmis à tous les clubs ayant des jeunes en triple surclassement pour leur rappeler l'obligation de transmettre une fiche médicale A pour suivi du joueur au médecin régional. Tous joueurs n'ayant pas revalidé son triple surclassement à compter du 7 février ne pourra plus apparaître sur une feuille de match exigeant celui-ci.

II- CHAMPIONNATS JEUNES

1- *Finale Honneur*

C'est le club de Brest ESL qui accueillera les Finales Honneurs le samedi 23 mai 2015.

Une réunion préparatoire entre le club et Pierrick Hamon, président de la CSR sera à prévoir courant avril.

Pierrick HAMON
Président de la CSR

Approuvé au CD